

Choisir sa plateforme agréée

C'est la décision structurante de la réforme. Elle conditionne tout le reste.



1 L'ESSENTIEL

Toutes vos factures électroniques transiteront par une plateforme agréée par l'administration, identifiée par votre adresse électronique de facturation dans l'annuaire central. Sans raccordement, vous ne pouvez ni émettre ni recevoir.

2 CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

Vous avez deux voies : utiliser la plateforme proposée par votre éditeur de logiciel, ce qui simplifie l'intégration, ou choisir une plateforme indépendante, ce qui offre plus de liberté si vous changez d'outil. Dans les deux cas, l'immatriculation dans l'annuaire central est indispensable.

Les critères qui comptent vraiment : la compatibilité avec votre logiciel actuel, la gestion des trois formats (Factur-X, UBL, CII), la production automatique des flux d'e-reporting, l'archivage, et la capacité à remonter les statuts de vos factures (déposée, rejetée, encaissée).

3 LES PIÈGES À ÉVITER

- Choisir sur le seul critère du prix : une plateforme mal intégrée à votre logiciel génère de la ressaisie tous les mois.
- Négliger la gestion des statuts de facture, qui devient votre principal outil de suivi des règlements.
- Oublier de vérifier la reprise de l'historique et les conditions de sortie si vous changez de prestataire.
- Attendre que votre éditeur communique : c'est à vous d'aller vérifier son niveau de préparation.

4 LE CONSEIL DE L'EXPERT

Le bon réflexe est de partir de votre logiciel de facturation, pas de la plateforme. Si votre éditeur propose une solution agréée bien intégrée, c'est presque toujours le choix le plus économique en temps. Si votre outil est ancien ou artisanal, c'est le moment de traiter les deux sujets ensemble.

5 VOS ACTIONS DÈS MAINTENANT

- Interroger votre éditeur par écrit sur sa conformité et son raccordement.
- Comparer deux ou trois plateformes sur l'intégration, pas seulement sur le tarif.
- Vous immatriculer et récupérer votre adresse électronique de facturation.
- Communiquer cette adresse à vos clients et fournisseurs habituels.

Hésitation entre deux plateformes ?
Nous vous aidons à comparer sur les bons critères.

MJ Expertise et Conseils
01 89 70 93 00 · contact@mjec.fr

SUIVEZ-NOUS

Facebook

LinkedIn

Instagram

TikTok

mjec.fr

MJ Expertise et Conseils — Cabinet d'Expertise Comptable · 42 bis rue Gambetta, 78800 Houilles

Merci pour votre confiance !